

Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/16365 24 février 1984 FRANCAIS ORIGINAL : ESPAGNOL

LETIRE DATEE DU 22 FEVRIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le texte d'une note envoyée par le Ministre des relations exterieures du Honduras, M. Edgardo Paz Barnica, au Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Victor Hugo Tinoco, et qui était ainsi conçue:

"Tequcigalpa D.C., le 20 février 1984. - Son Excellence Monsieur Victor Hugo Tinoco, ministre des relations extérieures du Nicaraqua - Monsieur le Ministre, j'ai l'onneur d'accuser réception de votre note No 034 du 13 de ce mois, dans laquelle vous protestez officiellement et énergiquement contre une série d'incidents armés terrestres, aériens et navals, provoqués par des forces nicaraquayennes opposées au gouvernement de votre pays, qui viendraient du territoire hondurien. En rejetant cette protestation comme dénuée de tout fondement, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement hondurien n'intervient ni directement ni indirectement dans le conflit armé qui secoue le Nicaragua. Aucun avion des forces aétiennes du Honduras et aucun bâtiment de ses forces navales n'ont pénétré dans l'espace aérien ou les eaux territoriales du Nicaragua aux dates que vous indiquez. Le fait ques les navires mêlés à ces incidents réels ou supposés soient venus du Nord-Est ou se soient répartis dans cette direction n'implique pas qu'ils venaient du Honduras, qui n'est pas le seul pays situé dans cette direction par rapport au Nicaragua. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération. (Signé) Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note, dont le contenu a été porté à la connaissance de l'Organisation des Etats américains, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent.

(Signé) H. Roberto Berrera CACERES